

Grenelle, Carte scolaire, Directeurs, AESH, Recours PPCR, Stagiaires, Se syndiquer : Toutes les infos utiles !!!

Chers Collègues, chers Camarades,

Je viens de participer, les 28 et 29 janvier, au Bureau National du SNUDI-FO.

Vous trouverez la résolution que nous avons adoptée, en pièce jointe, ainsi que plusieurs documents d'information très importants dont je vous donne un aperçu dans ce communiqué.

Je vous conseille néanmoins de consacrer un peu de votre temps à les lire car ils recensent précisément toutes les attaques dont nous sommes victimes et orientent l'action de notre syndicat, et donc la défense de nos droits, pour les semaines à venir.

Nos revendications

- **Pour les postes** : arrêt des suppressions de postes, création de tous les postes nécessaires et le recrutement immédiat et massif de personnels pour faire face à la situation, notamment en titularisant les contractuels et en ayant recours aux listes complémentaires et aux ineat.
- **Pour les salaires** : ouverture de négociations pour l'augmentation immédiate de 20 % de la valeur du point d'indice et 183 € net mensuel d'augmentation indiciaire comme les personnels hospitaliers pour tous immédiatement et sans contrepartie
- **Contre le Grenelle** et les remises en cause statutaires du ministre Blanquer
- **Pour la défense des conditions de travail** : maintien du calendrier des vacances scolaires, aucune remise en cause de nos horaires de travail, aucune ingérence des municipalités dans les obligations de service des enseignants au nom des protocoles sanitaires...
- **Pour la protection des personnels** : exiger que le ministre respecte ses obligations d'employeur : réunion des CHSCT, fourniture de masques adaptés, dépistage et vaccination pour les personnels volontaires sur temps de travail, réel suivi médical des personnels, abrogation du jour de carence avec effet rétroactif ...
- **Contre toute remise en cause des droits et libertés fondamentales** contenues notamment dans la proposition de loi « sécurité globale » et les décrets sécurité intérieure.

Les attaques

Le Grenelle

Alors que la pseudo revalorisation du Grenelle du ministre Blanquer est maintenant connue, le ministère de l'Éducation nationale a publié la synthèse des « ateliers du Grenelle de l'Éducation ». Il apparaît clairement que les maîtres mots des orientations ministérielles sont **Territorialisation, Autonomie, Déréglementation** :

- **Casse du baccalauréat**
- **Casse de l'Éducation prioritaire** en substituant des contrats locaux d'accompagnement à la labellisation que l'on connaît et qui crée des droits nationaux (indemnités, effectifs...)
- **Loi 4D de transfert de la santé scolaire aux collectivités territoriales**

- **Réforme des concours enseignants qui introduit massivement une contractualisation imposée de fait aux candidats**

Dès les premières lignes de la synthèse du Grenelle, on peut lire : « L'importance du champ réglementaire et la verticalité de l'organisation ont longtemps été un obstacle à l'autonomie de l'établissement dans le système éducatif français. L'établissement est un lieu où l'on applique des règles mais il doit être aussi un lieu qui produit ses propres règles ».

Il s'agirait donc de tout déréglementer pour plus d'autonomie.

Parmi ces mesures de déréglementation : **un recrutement local** à hauteur de 25 % des effectifs et le développement des **expérimentations**, **un statut pour les directeurs d'école** qui évalueraient leurs collègues, le **renforcement de l'accompagnement PPCR** comme outil de flicage permanent, **le pilotage par l'évaluation** avec obligation de résultat, la poursuite de la « formation par les pairs » en « constellation » voire l'« **évaluation par les pairs** » (lors d'un éventuel 4ème rendez-vous carrière PPCR notamment), la fusion des corps d'inspections en un corps unique d'« inspecteurs territoriaux » avec **transfert des missions des IEN d'administration des écoles vers les directeurs**, la mise en place de « RH de proximité » véritables DRH comme dans le privé...

Tous ces dispositifs s'articulent dans un seul but : atomiser le statut de fonctionnaire d'Etat et avancer vers un management local de France Telecom.

Les postes

Lors du comité technique ministériel du 16 décembre, le ministre a annoncé 2 489 créations de postes dans le 1er degré pour la rentrée de septembre 2021. Toutefois, ces créations sont à relativiser au regard de la suppression de 1 800 postes dans le 2nd degré.

Sur ces 2489 postes, 600 seront consacrés à une amélioration des quotités de décharge de directeurs et 900 autres le seront pour assurer les journées de décharge des directeurs d'écoles de 1 à 3 classes. Rappelons que ces postes devront aussi permettre de dédoubler les classes de grande section en REP+.

Depuis 3 ans, le ministre a supprimé 2000 places au concours de recrutement de professeurs des écoles. Il poursuit le développement de la contractualisation dans le premier degré, d'autant que, le recrutement de contractuels à tiers temps prévu par la réforme de « préprofessionnalisation du concours » sur le vivier des étudiants en M2 va préempter des postes berceaux pour accueillir ces contractuels.

Le manque de moyens octroyés au 1er degré ne répondra pas à la nécessaire baisse des effectifs dans toutes les classes de manière significative, à la création de postes de titulaires remplaçants pour assurer le remplacement des personnels en congés, au renforcement des postes d'enseignants spécialisés.

Dans la continuité de la territorialisation de l'école, le ministre Blanquer met en place sur 23 secteurs dans 3 Académies pilotes (Normandie, Amiens et Nancy/Metz) les "Territoires Educatifs Ruraux" (ou TER) qui doivent « permettre de constituer un réseau de coopérations autour de l'École comme point d'ancrage territorial » et « en définitive traduire de manière concrète la participation de l'École au projet d'aménagement et de développement des

territoires ». Le SNUDI FO s'oppose à la mise en place de ces TER qui renforcent la territorialisation de l'école par le biais de contrat passé avec les élus locaux, entraînant à terme la privatisation de l'Ecole.

La carte scolaire va être "sanglante" : il ne faut rien lâcher ! Continuez à nous adresser vos dossiers, vos revendications, nous vous aiderons à vous organiser pour obtenir satisfaction !

Les directeurs

Le SNUDI FO dénonce les conclusions du Grenelle sur la direction d'école, dans la droite ligne du projet de loi Rilhac encore en discussion parlementaire. Elles intègrent aussi les discussions sur la disparition du corps des IEN, fusionnés avec le corps d'inspection du 2nd degré, entraînant une délégation de compétences (suivi stagiaire, évaluation des PE, gestion des PIAL, ...) que les directeurs et directrices refusent.

Maintenant c'est clair, nous y sommes, le mot "statut" a bien été lâché et ceux (dont certaines organisations syndicales) qui disaient que nous étions dans l'exagération en sont, comme d'habitude, pour leurs frais !

Le SNUDI FO condamne clairement la « création d'un statut fonctionnel pour les directeurs d'école afin de favoriser l'autonomie et en tirer toute conséquence sur le statut juridique de l'actuelle école, les décharges et les rémunérations ».

Le SNUDI FO refuse que la directrice ou le directeur d'école soit associé à l'évaluation dans le PPCR avec l'IEN sur les aspects administratifs, organisationnels et fonctionnels.

Le SNUDI FO exige l'abandon de ce projet et la satisfaction des revendications des directeurs et directrices d'école : 100 points d'indice pour tous, augmentation des décharges, aide administrative statutaire, allègement des tâches avec le respect du décret de 1989.

Formation / Constellations

Les animations pédagogiques imposées du « plan français » ou « mathématiques » ne répondent pas aux demandes des collègues et remettent en cause le principe du droit à la formation basée sur le libre choix.

Les formations « constellations », issues directement du volet « accompagnement » de PPCR (*adopté grâce au SNUipp et au SE UNSA, c'est toujours instructif de le rappeler !*) sont rejetées par les personnels qui refusent l'auto-évaluation, l'évaluation des pairs, les visites en classe imposées.

Ce système de management de type privé ne peut déboucher que sur des risques psycho-sociaux. C'est en ce sens que l'avis du CHSCT M du 3 décembre a été proposé par la FNEC FP FO. Le vote pour de FO et de la FSU est un point d'appui pour que nous continuions à interpeller le DASEN et à exiger l'abandon de ce dispositif dans le Gard.

Dans certains départements, les initiatives prises par le SNUDI-FO amènent les DASEN à reculer : participation à cette formation seulement sur la base du volontariat, inscription autorisée sur les animations pédagogiques de circonscription, ou même annulation pure et simple de la formation pour cette année scolaire.

En tout état de cause, aucun texte réglementaire ne permet d'imposer à un enseignant la visite d'un de ses collègues qui n'a aucun statut particulier pour cela.

Dans de nombreuses circonscriptions, des CPC refusent de rentrer dans ce cadre d'évaluation : le SNUDI FO vient de leur adresser un courrier pour leur proposer son soutien.

De plus, les orientations dévoilées par le Ministère seraient d'imposer ce type d'auto-évaluation entre pairs pour un futur 4ème rendez-vous de carrière.

Contactez-nous pour nous faire part de vos revendications en la matière afin que nous les portions inlassablement auprès du DASEN.

AESH

Dans de nombreux départements, les AESH s'organisent avec FO pour se prendre en mains et obtenir satisfaction sur leurs revendications dont **"un vrai salaire, un vrai statut et l'abandon des PIAL** : la grève du 9 février initiée par l'appel de 100 AESH avec le SNUDI-FO 93 en est la preuve.

Le SNUDI FO revendique en outre :

- **la création de postes d'AESH remplaçants pour pallier les absences et pour permettre aux AESH de se former sur le temps de travail.**
- **le paiement des indemnités REP/REP+ pour les AESH**

Une journée de formation va très bientôt être proposée aux AESH du premier et du second degré par FO : nous vous invitons à y venir le plus nombreux possible afin que nous nous organisions au sein d'un vrai syndicat libre et indépendant, pour que vous y trouviez votre place et que nous vous accompagnions dans vos mobilisations (*ce que ne fera jamais un pseudo-collectif qui fait des courbettes au DASEN ou un soit disant syndicat qui vous offre l'adhésion*).

Recours PPCR

Certains collègues prennent la réalité de PPCR de façon violente : des avis inférieurs à leur rendez-vous de carrière précédent, des évaluations injustes et arbitraires sans justification : en plus d'impacter le déroulé de carrière, cela a des conséquences sur la santé des personnels.

Continuez à nous faire remonter vos recours afin que nous vous aidions à les rédiger et à les défendre jusque devant la CAPD ou même le Tribunal Administratif s'il le faut.

PsyEN

Le projet de loi 4D qui s'appuie sur le rapport de la Cour des comptes publié en mai 2020 liasse planer de forts doutes sur l'avenir des PsyEN dans l'Education Nationale car la cour des comptes proposait de les détacher vers les Agences régionales de Santé, et envisageait une augmentation de leur temps de travail.

FO abordera la question des PsyEN lors de l'audience ministérielle pour revendiquer l'abandon de la loi 4D.

Stagiaires

Entre les formations à l'INSPE en distanciel et la préparation de l'oral, les stagiaires sont fortement fragilisés.

FO poursuit sa campagne engagée dès le début du mois de septembre avec la pétition pour l'abandon de l'oral de titularisation des stagiaires.

Les permanences à l'INSPE ne pouvant se tenir, nous invitons les PES à nous saisir par mail de tout problème.

Nous organiserons à leur intention une **RIS spéciale au retour des congés d'hiver.**

Se Syndiquer : c'est maintenant !!!

Nous remercions les dizaines de collègues qui se sont d'ores et déjà syndiqués ou re-syndiqués dans un élan militant qui nous fait chaud au coeur et nous donne du courage !

Pour ceux qui ne l'ont pas encore fait, merci de vous précipiter sur votre chéquier et de nous renvoyer le bulletin à télécharger [ICI](#), ou de vous rendre sur la page d'accueil (*paiement paypal ou par virement*).

L'onglet "classe exceptionnelle" fonctionne à nouveau!

Pascal Gasquet
secrétaire départemental



SNUDI FO du Gard
5, rue Bridaine
30000 Nîmes
04 66 67 79 99
snudi.fo.gard@gmail.com
snudi-fo30.fr
www.facebook.com/FOsebouger/